



SmageAa

2018 /

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018**

**18h00 - CAPSO**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à domicile le 20 mars ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

**Membres présents**

Monsieur Christian DENIS, Président

Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Alain MEQUIGNON, Vice-Présidents,  
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Michel PREVOST, Bertrand PRUVOST,  
Alexandre SANNIER, José BOUFFART, Julien DELANNOY, Jean-Luc HOCHART, Josse NEMPONT, Bernard HIBON délégués titulaires,

Messieurs David GILLET, Jean-Pierre BAUDENS délégués suppléants.

**Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant**

Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Monsieur Jean-Pierre BAUDENS, délégué suppléant

**Membres suppléants siégeant**

Monsieur Jean-Pierre BAUDENS

**Absents excusés**

Messieurs Bertrand PETIT, Jean-Michel BOUHIN, Christian DELASSUS

Mesdames Marie-André BECKAERT et Daisy COUSIN

Le nombre de votants présents était de : 15

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de :  
1

Le nombre de pouvoirs était de 0.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 1.

Le Comité syndical est accueilli par M. DENIS, qui souhaite la bienvenue à tous dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.  
Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 22 février 2018 voté à l'unanimité et, le comité syndical nomme M. DESCHODT secrétaire de séance.

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Délibération 2018-14 : mutualisation avec le SYMVAHEM – création d'une entente**

M. DENIS propose d'installer les nouveaux délégués.

Le SYMVAHEM dispose d'un programme de travaux du même type que les champs d'inondation contrôlée du SmageAa. Ce programme est inclus dans le PAPI labellisé du Delta de l'Aa.

Conformément à l'article L5221-1 et suivants du CGCT, les deux syndicats de bassin versant peuvent provoquer une entente en vue d'assurer la mise en œuvre des missions de service public comprises dans leurs attributions.

Ainsi, considérant l'expérience du SmageAa pour ce type d'opération, il a été proposé d'accueillir le chargé de mission du SYMVAHEM au sein des nouveaux locaux du SmageAa à la Maison du Papier. Le chargé de mission pourra ainsi bénéficier de locaux adaptés, de moyens matériels, et du partage d'expérience avec les agents du SmageAa.

Une contrepartie financière sera demandée au SYMVAHEM à hauteur de la dépense engagée.

Aussi, afin de mettre en place cette entente intercommunale Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT et Christian DENIS ont été désignés membres de la conférence mise en place à cet effet.

Délibération votée à l'unanimité.

## **PREVENTION DES INONDATIONS**

### **Délibération 2018-15 : PAPI – avenant convention mandat CCHPM**

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Conformément à la convention de mandat en date du 16 juillet 2013, le SmageAa assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet de ralentissement des ruissellements en tête de bassin versant de l'Aa.

Afin d'assurer l'avance de trésorerie liée au projet, la CCHPM autorise le SmageAa à avoir recours à une ligne de trésorerie ou à un prêt relais. La CCHPM s'engage à rembourser la totalité des frais bancaires et de gestion liés à cette opération. Un avenant est proposé en ce sens.

Les autres modifications intégrées à l'avenant sont les suivantes :

- Changement de dénomination de la communauté de communes du canton d'Hucqueliens et environs suite à la fusion avec la communauté de communes du canton de Fruges,
- Actualisation du scénario d'aménagement,
- Actualisation du budget prévisionnel de l'opération.

Délibération votée à l'unanimité.

## MISE EN VALEUR DES MILIEUX

### Délibération 2018-16 : Lutte contre le rat musqué – aide aux Gdon 2018

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Depuis 2005, le SmageAa aide les différents GDON soit par des dotations en pièges, soit financièrement.

Depuis 2008, l'aide du SmageAa se fait sous la forme d'une subvention, correspondant à un montant maximal de **3 600 € TTC** pour l'année 2018.

Délibération votée à l'unanimité.

## PERSONNEL

### Délibération 2018-17 : Avancement - Ratio promus / promouvables

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement de grade au SmageAa comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %	Nombre de nominations possibles
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100 %	3

Délibération votée à l'unanimité.

### Délibération 2018-18 : Mise en place du régime indemnitaire du personnel tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – RIFSEEP

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les groupes de fonctions et la mise en place du nouveau régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI ET CADRES D'EMPLOI DU SMAGEAA			I.F.S.E MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS DU SMAGEAA	CADRE D'EMPLOI	NON LOGE
<b>CATEGORIE A</b>			
Groupe 1	Direction	Ingénieur territorial	Attente parution arrêté ministériel
Groupe 2	Responsable administratif	Attaché territorial	32 130 €
Groupe 3	Non concerné		
Groupe 4	Animateur CLE	Ingénieur territorial	Attente parution arrêté ministériel
<b>CATEGORIE B</b>			
Groupe 1	Technicien inondation / PAPI	Technicien territorial	Attente parution arrêté ministériel
	Technicien Milieu	Technicien territorial	Attente parution arrêté ministériel
	Animateur agricole	Technicien territorial	Attente parution arrêté ministériel

Groupe 2	Technicien risque	Technicien territorial	<i>Attente parution arrêté ministériel</i>
Groupe 3	Animateur Maison du Papier	Animateur territorial	14 650 €
<b>CATEGORIE C</b>			
Groupe 1	Chef équipe rivière	Adjoint technique territorial	11 340 €
		Agent de maitrise	11 340 €
Groupe 2	Cantonnier de rivière	Adjoint technique territorial	10 800 €
	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	10 800 €

### **Délibération 2018-19 : Modification du tableau des effectifs**

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé au comité syndical le tableau des effectifs modifié comme suit incluant :

- ▶ la création de 3 emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- ▶ la création d'1 emploi permanent à temps complet d'agent de maitrise

Délibération votée à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **Délibération 2018-20 : CA 2017 – compte de gestion 2017**

M. DENIS donne lecture du projet de délibération

*Résultat de clôture :*

<b>SECTIONS</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2016</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2016</b>	<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>Résultat de clôture 2017</b>
investissement	576 676,68	1 847,43	- 656 322,63	- 79 645,95
fonctionnement	1 847,43		97 711,31	97 711,31

Il est fait acte que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve, qu'il est certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

M.DENIS se retire lors du vote. A son retour M.PRUVOST 1er vice-président lui adresse au nom des délégués ses félicitations pour la bonne gestion du syndicat.

M.DENIS remercie M.PRUVOST, les membres du bureau, les délégués du SmageAa ainsi que le personnel.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 pour : 97 711,31

### **Délibération 2018-21 : Budget primitif 2018**

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Elaboré sur la base du DOB, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 513 603,32 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 10 134 526 €

M. MASSEZ souhaite savoir si des frais d'avocats concernant le projet des champs d'inondation contrôlée ont déjà été engagés avant cette année. Ce n'est pas le cas.

M. HIBON souhaite connaître l'objet des prêts relais. Il s'agit de prêts permettant de préfinancer les subventions des projets d'investissement à venir.

M. HOCHART demande si l'étude de la qualité du marais ne serait pas une compétence du Parc Naturel Régional. Le besoin de cette étude est né de la concertation entre le Parc Naturel Régional, le SmageAa et la CLE de l'Audomarois. Il a été décidé que la CLE porterait l'étude par l'intermédiaire du SmageAa.

M. PREVOST demande si le SmageAa adhère au service de médecine préventive mis en place récemment par le centre de gestion du Pas-de-Calais. L'adhésion est actuellement en cours.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve le budget primitif 2018.

Pour conclure, M. DENIS souhaite remercier le personnel du SmageAa qui a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation suite à la reprise de la mission d'animation pédagogique de la Maison du Papier par le SmageAa en juillet 2017.

Il laisse enfin la parole à Marion THYS, technicienne risque inondation afin de présenter le projet Bord et Débord réalisé par le SmageAa.

La séance prend fin à 19h00. M. DENIS remercie encore chaque élu pour sa présence et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le président,  
Christian DENIS





Extrait du PV de séance publié et affiché en application de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités

**CLOTURE DE SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018**



Le secrétaire de séance,  
Daniel DESCHODT

Délégués présents au comité syndical du 28 mars 2018

<b>MEMBRES PRESENTS</b>		<b>Signature</b>
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	
<b>BAUDENS</b>	Jean-Pierre	
<b>BEN AMOR</b>	Rachid	
<b>BOUFFART</b>	José	
<b>DELANNOY</b>	Julien	
<b>HIBON</b>	Bernard	
<b>HOCHART</b>	Jean-Luc	
<b>MASSEZ</b>	Alain	
<b>MEQUIGNON</b>	Alain	
<b>NEMPONT</b>	Josse	
<b>PREVOST</b>	Michel	
<b>PRUVOST</b>	Bertrand	
<b>PRUVOST</b>	Mathieu	
<b>SANNIER</b>	Alexandre	

